

JUDO CLUB SAN CLAUDIEN

Palais des Sports
39200 SAINT CLAUDE

Site internet : <http://judoclubsaintclaud.ffjudo.com>
Page facebook : Judo Orgelet / Moirans / Saint-Claude

Présidente : Patricia PERRIER-CORNET

e-mail : patricia.grenier39@orange.fr **06.08.21.52.34**

Responsable sportif : Sandrine PIET (CN 4ème Dan, DEJEPS Judo)

e-mail : sandrine.piet@orange.fr **06.81.67.88.36**

Enseignant : Julien DURAND (CN 4ème Dan, CQP MAM Judo)

Enseignant : Elias LAKHAL (CN 2ème Dan, en formation BPJEPS Judo)



Rentrée de la section Judo SAISON 2020/2021



Le dossier d'inscription doit comprendre :

le certificat médical obligatoire (pour les nouveaux) ou l'attestation QS Sport (pour ceux qui étaient licenciés la saison dernière),

le paiement (licence + adhésion + cotisation)

la demande de licence avec la signature obligatoire d'un parent pour les mineurs

et la fiche d'inscription avec la signature obligatoire d'un parent pour les mineurs

Les dossiers incomplets seront refusés.

Apportez votre passeport afin de le mettre en règle. Dès la 1ère année de judo pour les judokas nés en 2014 et avant, le passeport est obligatoire (valable 8ans, prix 8€). Prévoir 1 photo d'identité.

GROUPES		MARDI	JEUDI	VENDREDI	Les Tarifs (En EUROS):
		avec Sandrine	avec Elias	avec Julien	Adhésion + Licence + Cotisation
TAÏSO	Adultes	16h - 17h			130 €
					(5 €+40 €+85 €)
BABY JUDO	2015 et 2016		17h15 - 18h15		115 €
Mini-Poussin	2013 et 2014	17h - 18h			(5 €+40 €+70 €)
Poussin 1	2012	17h - 18h		18h - 19h	150 €
Poussin 2	2011	18h - 19h15		18h - 19h	(5 €+40 €+105 €)
Benjamin	2009 et 2010	18h - 19h15	18h15 - 19h30		160 €
Minime 1	2008	19h15 - 20h30	18h15 - 19h30		(5 €+40 €+115 €)
Minime 2	2007	19h15 - 20h30/21h		19h - 20h15	
Cadet et +	né en 2006 et avant	19h15 - 20h30/21h		19h - 20h15	170 €
					(5€+40€+125 €)

Aide à la prise de licence : Remboursement de 30 € accordée sur l'inscription :

*pour les enfants bénéficiaires de l' allocation de rentrée scolaire et pour leurs parents :

*pour les adultes bénéficiaires du minimum vieillesse et leurs enfants

*pour les adultes bénéficiaires du RSA et pour leurs enfants

(attestation de la CAF ou de la MSA précisant le nom du ou des bénéficiaires à fournir + justificatif pour attester la situation familiale : copie livret de famille).

* pour les adultes ayant subi une période de chômage partiel en raison de la crise sanitaire et pour leurs enfants :

(joindre bulletins de salaire mentionnant le chômage partiel de préférence en floutant les informations

non nécessaires à la demande + justificatif pour attester la situation familiale : copie livret de famille)

Possibilité de paiement en deux chèques, l'un sera encaissé à l'inscription et l'autre au 15 novembre 2020.

ou Possibilité de paiement en trois chèques, l'un sera encaissé à l'inscription , le deuxième au 15 octobre et le dernier au 15 novembre 2020.

Si vous bénéficiez d'un Bon CAF, apportez-le afin qu'on vous le remplisse.

ATTENTION: LE JUDOKA POURRA PRATIQUER L'ACTIVITE JUDO QUE LORSQUE SON DOSSIER SERA COMPLET.

I.P.N.S

Ne pas jeter sur la voie publique

